



Centre Hospitalier Aunay Bayeux Conseil de surveillance

Fiche d'émargement

Le 16 février 2024

Lieu salle martine DUCOURET

Heure début de séance : 8h30

Heure fin de séance : *10h55*

Membres	Collèges	Emargements
Mme Mélanie LEPOULTIER	Représentant les collectivités territoriales (Bayeux Intercom)	
M. Guillaume BERTIER	Représentant les collectivités territoriales (Ville du Molay Littry)	
Mr Patrick THOMINES	Représentant les collectivités territoriales (Isigny Omaha Intercom)	
Mme Lydie POULET	Représentant les collectivités territoriales (Ville de Bayeux)	<i>excusé</i>
M. Patrick GOMONT	Représentant des personnalités qualifiées	
Mme Sylvie LE NOURRICHET	Représentant les collectivités territoriales (Conseil départemental)	<i>Excusée</i>
M. Antoine MORICE	Représentant des personnalités qualifiées	
Mme Christine SALMON	Représentant des personnalités qualifiées	<i>Excusée</i>
M. Jean-Marc DUJARDIN	Représentant des personnalités qualifiées (Usagers)	
Mme Christel MARIE (OSAER)	Représentant des personnalités qualifiées (Usagers)	
Mme Johanne LEVY	Représentant le Personnel (CME)	
Dr Annie PEYTIER	Représentant le Personnel (CME)	<i>Excusée</i>
Mr Rodolphe GOSELIN	Représentant le Personnel (organisations syndicales - FO)	
Mme Claire LOSTANLEN	Représentant le Personnel (organisations syndicales - FO)	
Vacant	Représentant le Personnel (CSIRMT)	

	<i>Invités</i>	<i>Emargements</i>
Le Représentant de l'ARS de Normandie	<i>Le M. M. Ld-c Invité à titre consultatif</i>	
Mme Evelyne PATOUX <i>Trésorière CAEN</i>	<i>Invité à titre consultatif</i>	
Mme LECOURT Angélique <i>Administrateur GCS Axanté</i>	<i>Invité à titre consultatif</i>	
M. Vincent MANGOT <i>Directeur du CHAB</i>	<i>Invité</i>	
Mme Aurélie NEAU <i>Directrice adjointe en charge des services économiques et logistiques</i>	<i>Invitée</i>	
Mme Noelle SINANG <i>Directeur adjoint en charge des services financiers et des affaires générales</i>	<i>Invitée</i>	
Mme Lissette RUIZ <i>Ingénieur hospitalier - DTMP</i>	<i>Invité</i>	
Mme Véronique RIVAT-CACLARD <i>Directrice des soins</i>	<i>Invitée</i>	
Mme Isabelle MESNAGE <i>Directrice adjointe en charge des Ressources Humaines</i>	<i>Invitée</i>	
Dr Magali LABIDI <i>Présidente CME</i>	<i>Invitée</i>	
Mr Bertrand BOUYX <i>Député</i>	<i>Invité</i>	

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU DIRECTEUR	4
2. COURRIER ARS DE REFUS DE L'EPRD ET PGFP	4
3. NON CERTIFICATION PAR L'HAS.....	4
4. LES DOSSIERS D'AUTORISATIONS	6
5. RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DE LA CONSULTATION MEMOIRE	7
6. TRAVAUX REALISES AU CHAB EN 2023	7
7. POINT D'ACTIVITE 2023.....	8
a. L'hospitalisation complète	8
b. L'hospitalisation incomplète.....	9
8. PRESENTATION DE LA NOTE RELATIVE A L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES	10
9. LES ENJEUX DE COMMUNICATION DU CHAB	11

Madame LEPOULTIER, Présidente du Conseil de Surveillance, ouvre la séance et propose de faire un tour de table.

1. PRESENTATION DU DIRECTEUR

Les membres du Conseil se présentent ainsi que Monsieur MANGOT, qui insiste sur le fait que de nombreux enjeux d'évolution de nos organisations et financiers, concernent le Centre Hospitalier.

2. COURRIER ARS DE REFUS DE L'EPRD ET PGFP

Monsieur MANGOT fait le point sur le courrier reçu de l'ARS. Il note avant tout que les résultats d'exploitation du CHAB sont déficitaires tous les ans depuis de nombreuses années et la présentation faite à l'ARS n'a pas échappé à la règle. L'agence regarde le détail des éléments transmis et fait part de ses remarques. Il souligne qu'il est logique qu'elle refuse en l'état la perspective budgétaire qui est proposée. Plusieurs éléments sont rejettés notamment l'évolution de nos produits qui est prévue à 6,40 % ce qui est élevé, c'est pratiquement le double de ce qui est constaté dans les autres établissements. Le CHAB a également été alerté sur le niveau d'investissement qui est élevé et qui ne peut pas être soutenu avec ses propres ressources car il est impossible d'emprunter. La perspective 2024 sur le plan budgétaire va donc être revue et nous allons ainsi retracer une dynamique sur les prochaines années. Divers projets vont être présentés pour cela : ouverture du CSG, restructuration du bloc opératoire ... et ainsi présenter une nouvelle projection à l'ARS. Nous sommes très soutenus par elle : elle est à ce jour notre seul partenaire pour boucler nos dossiers d'investissement. En effet, un million d'euros est venu compléter les 3 millions déjà reçus.

3. NON CERTIFICATION PAR L'HAS

Madame LEPOULTIER prend la parole. Une mauvaise nouvelle pour le CHAB : l'HAS a rejeté la certification du CHAB. L'ensemble du personnel a été surpris.

Monsieur MANGOT souligne qu'il s'agit d'une information récente. Globalement, et contrairement à ce que laissait penser le retour de certification, on savait que certains points allaient bloquer. Cette non certification c'est la résultante de la conclusion du collège d'experts prise à l'unanimité des membres. Nous allons donc attendre d'avoir les conclusions. Le Docteur LABIDI va également faire un retour sur l'ensemble des éléments communiqués. Quoiqu'il arrive, nous allons donc accueillir les experts visiteurs dans un délai de deux ans. Nous allons piloter ce projet de façon extrêmement étroite. Une réponse a été apportée avec

Madame RIVAT-CACLARD à l'ensemble des cadres, nous allons avoir besoin de renvoyer un message à l'ensemble des agents visant à rassurer nos professionnels. Etant donné que le rapport HAS est rendu public, nous aurons forcément les médias qui vont se manifester. L'ARS est évidemment prévenue.

Le Docteur LABIDI souligne que cela a été un véritable coup de bambou. Nous avons, pendant la visite de certification, répondu à certains éléments mais ils n'ont tenu compte de rien. Monsieur MARIE était également surpris. Les remarques touchent un peu tous les domaines, que cela aille du circuit des médicaments, les chambres à trois lits, ou du port de bijoux. Nous allons retravailler mais cela, pour elle, est contreproductif. Les résultats avec de bons pourcentages, même à plus de 80 % ce n'est pas du 100 % donc ce n'est pas bien aux yeux des experts. Il va être compliqué de remotiver tout le monde.

Monsieur MORICE demande s'il y a des précédents dans d'autres établissements.

Monsieur MANGOT répond que oui, il y a entre 15 et 20 % d'établissements sur le territoire national qui ne sont pas certifiés, ce qui ne les empêche pas de fonctionner, cela les oblige à travailler davantage sur leur politique qualité au quotidien. Ça ne vient en rien freiner l'établissement sur l'ensemble des activités cliniques.

Madame LEPOULTIER souligne que l'on n'a certainement pas appréhendé le fait que pour nous 80 % d'avis positifs c'était bien alors que lHAS attendait du 95 %. Des éléments sont en cours d'amélioration donc ils vont se corriger d'eux-mêmes.

Monsieur MANGOT remarque qu'il va y avoir un point de coordination avec lHAS, lARS et vont être définis les éventuels accompagnements dont le CHAB pourrait bénéficier pour aider à passer ce cap.

Madame RIVAT-CACLARD ajoute que désormais il y aura une nouvelle visite complète avec de nouveaux points ajoutés à la liste, le référentiel étant mis régulièrement à jour.

Madame LEPOULTIER remercie encore les équipes car il s'agit d'un travail colossal. Le ressenti était positif. Là où elle veut que l'ensemble des intervenants soit vigilant, c'est la maîtrise de la communication. Le résultat va être public dans moins d'un mois. Il faut communiquer auprès de la population qui peut penser que la non certification équivaut à non autorisation voire baisse d'activité.

Monsieur MORICE souligne qu'il ne faut pas se justifier mais prendre la main sur le sujet.

Madame LEPOULTIER déclare qu'il faut du temps pour communiquer sur le sujet. Quand on est dans la méconnaissance, on est dans le fantasme.

A la question posée sur le fait que les améliorations apportées durant la visite de certification ont été prises en compte ou pas, Madame RIVAT-CACLARD répond que non. Les seuls points

pris en considération c'est lorsque les experts ont visité une nouvelle fois et constaté que certaines choses avaient été faites. Il a été reproché au CHAB un manque d'intimité dans les chambres à trois lits, il a été répondu que des travaux étaient en cours pour supprimer ces chambres, mais comme cela n'était pas effectif, les experts n'en ont pas tenu compte.

Monsieur LE MERRER de l'ARS répond que c'est souvent le cas. Il s'agit d'une photographie à l'instant T. Les experts sont obligés de le faire. Ce qui est intéressant c'est que le CHAB a pu apporter des éléments de réponse qui vont servir.

Le Docteur LABIDI répond que ce qui l'inquiète elle, c'est de remotiver les gens. Il n'y a déjà pas assez de personnel, on va leur demander de refaire des heures, c'est très compliqué.

FO rejoint le Docteur LABIDI et souligne que le personnel est fatigué.

Madame LEPOULTIER ajoute qu'il est effectivement compliqué, après un tel coup de massue, de remotiver l'ensemble des équipes, sachant qu'il y avait de l'espoir.

Monsieur LE MERRER de l'ARS souligne qu'il faut travailler sur des éléments de langage.

4. LES DOSSIERS D'AUTORISATIONS

Monsieur MANGOT prend la parole. Le CHAB est actuellement dans la première phase de retour des demandes de renouvellement d'autorisation d'activité. Le CHAB renvoie actuellement les dossiers qui vont faire l'objet d'un examen. Ils passent d'abord en commission au GHT pour analyser la cohérence sur le territoire. Nous aurons ensuite deux autres phases.

Madame SINANG prend la parole. Un décret de l'ARS a été publié pour renouvellement d'autorisations d'activités.

Première phase 1^{er} mars 2024 qui concerne l'HAD, les soins critiques et la chirurgie classique et bariatrique. Le COSTRAT s'est réuni le 14 février durant lequel les établissements ont voté. La deuxième fenêtre de dépôt concerne l'IRM et le SCANNER, la troisième fenêtre concerne la radio interventionnelle et le cancer et enfin la quatrième la médecine, l'activité interventionnelle sous imagerie médicale en cardiologie, la psychiatrie et le SMR.

Monsieur MANGOT répond négativement lorsque on lui demande s'il existe un lien entre renouvellements d'autorisations et certification. Pour ce qui est de la maternité, il n'y a pas d'évolution sur les périmètres.

Le docteur LABIDI ajoute que malheureusement le GHT ne respecte pas ses engagements quant aux demandes de dépôt de date limite, ces dates ayant été avancées au dernier moment.

5. RENOUVELLEMENT DE LA LABELLISATION DE LA CONSULTATION MEMOIRE

L'ARS renouvelle la labellisation consultation mémoire et consultation mémoire de territoire.

6. TRAVAUX REALISES AU CHAB EN 2023

Madame RUIZ souligne que la plupart des travaux engagés l'année dernière sont terminés et qu'ils avancent au rythme des financements.

Pour ce qui concerne les travaux de médecine 2 et de l'endoscopie les travaux sont terminés. (Elle montre des photos des nouvelles chambres et nouvelles salles de bains). Il existe une salle de bain par chambre.

Il existe également de nouvelles paillasses au bloc opératoire.

Le CSG à Champ Fleury : il y a eu une réhabilitation de l'électricité, fluides médicaux, appels malades etc...

L'ensemble des circuits hôtellerie a été revu notamment au niveau des offices pour que les circuits ne soient pas interrompus et pour que le personnel ne peine pas physiquement.

Les consultations externes : les travaux ont pu être financés grâce au Segur de la Santé. Le montant s'élève à 3 millions d'euros qui s'articule en 3 phases : anciens blocs, équipements déposés sur les anciens blocs, beaucoup de démolition... Les différentes découvertes faites quant aux anciennes installations ont ralenti les travaux - temps estimé deux mois de retard environ - et ont entraîné également un surcoût.

Pour ce qui est des travaux concernant les toitures terrasses, l'ensemble des travaux sont terminés. Comme il restait une somme résiduelle sur l'enveloppe travaux, ceux de la cuisine vont pouvoir être réalisés.

Pour ce qui est du site de Nerval et le remplacement de système de sécurité incendie et des DATI, les travaux vont débuter. Les fenêtres ont été remplacées.

A la question posée par Monsieur MORICE concernant des contraintes éventuelles au niveau architecturale, Madame RUIZ répond que oui, il y en a, ce qui entraîne évidemment un surcout.

Madame RUIZ souligne que les 4 chambres de soins critiques sont finies. Un deuxième volet de travaux devra être entamé notamment concernant la ventilation qui aura lieu après validation des autorisations.

La réhabilitation des parkings de Nesmond est à l'étude. La construction du nouveau musée de la tapisserie va prendre une partie des emplacements de parking. Le CHAB étudie l'ensemble du stationnement du personnel.

La réhabilitation thermique de la MAS va débuter car des crédits ont été obtenus. Quant à l'UCP, le CHAB a l'assurance de la réhabilitation du futur bâtiment.

Madame LEPOULTIER constate que des choses se réalisent, les conditions de travail s'améliorent et que l'on est dans des locaux qui s'embellissent.

7. POINT D'ACTIVITE 2023

Madame SINANG prend la parole et présente le récapitulatif de l'année 2023 sur l'hospitalisation complète, incomplète, les consultations externes et le budget 2024.

a. L'hospitalisation complète

Comparatif année 2019, 2022 et 2023. En 5 ans, nous avons perdu 9 % de séjours. Entre 2022 et 2023 nous avons perdu 4,5 % de séjour en hospitalisation complète. L'HAD 2022 versus 2023, le CHAB a fait une augmentation de 12.5% avec renforcement de l'équipe médicale et celle des IDEC. A noter que le taux d'occupation à Aunay est plus important car il existe un plus grand nombre de lits.

Monsieur MORICE demande si le secteur d'Isigny va intégrer le périmètre de Bayeux.

Madame RIVAT-CACLARD répond que non. Apparemment la commune d'Isigny est rattachée à celle de Saint-Lô.

Monsieur MANGOT ajoute que les patients pris en charge par l'HAD Bayeux restent à Bayeux. Il faut travailler cette articulation fine.

Madame LECOURT répond que des demandes ont été faites auprès de l'HAD de Saint-Lô pour que l'HAD de Bayeux prenne certains patients, refusées par l'HAD de Saint-Lô.

Pour ce qui est de l'UHCD, il existe une augmentation de 5,21 % entre 2022 et 2023 ce qui peut s'expliquer par le fait que l'on est obligé de garder certains patients, ce qui pénalise les statistiques.

En médecine 2, on constate une baisse de 12 % de RUM, ceci dû à l'allongement de la DMS et aux travaux en médecine 3.

Monsieur MORICE demande si cela représente un coût pour l'hôpital.

Le Docteur LABIDI répond par l'affirmative. Ce sont des patients qui bloquent les lits.

FO signale que les agents le constatent.

Monsieur MANGOT remarque qu'il y a une différence avec des lits occupés et une activité moindre, car moins de rotation de patient. Soit le patient est plus lourd et a une meilleure valorisation de son séjour, soit le patient reste longtemps, sans valorisation de séjour : il s'agit d'un bed blocker. Dans les deux cas, il y a un patient dans un lit, dont il faut s'occuper. La réforme de la T2A permettrait de remettre une part socle et ainsi diminuer l'impact de l'activité pure dans le financement.

Le Député BOUYX rebondit sur ce qui a été dit et se tient à la disposition du CHAB pour refaire le point sur les attendus et notamment la T2A et ne cache pas sa déception sur la non certification par l'HAS. Il fera passer les messages : on ne peut pas avoir des moyens financiers pour restructurer l'hôpital et en parallèle en faire une critique au travers de l'absence de certification. La transformation de l'hôpital amène forcément des problématiques pour la certification. De belles choses sont faites à l'hôpital de Bayeux, gages d'avenir pour le CHAB et de meilleures conditions de travail pour l'ensemble de agents.

Madame SINANG reprend sa présentation.

Au niveau de la pédiatrie, on constate une baisse des séjours ainsi qu'en chirurgie ; la baisse de séjours à 3,5 % s'explique notamment par l'absence de chirurgien.

Augmentation des séjours en chirurgie gynécologique.

Baisse de 14 % de l'obstétrique et des naissances - légèrement en dessous des autres établissements.

Pour ce qui est de l'HPDD, on remarque une augmentation des RUM entre 2022 et 2023 de 14%.

Le Docteur LABIDI ajoute que certains médecins ont été absents sur plusieurs mois donc l'activité a forcément baissé. L'été on ferme des lits et les travaux ont obligé le CHAB à fermer des lits également.

b. L'hospitalisation incomplète

Madame SINANG présente les données d'activité en 2023 sur l'hospitalisation incomplète.

On va comparer l'année 2019 année de référence à l'année 2022 et 2023. On fait actuellement près de 22 % d'augmentation. Les RUM ont augmenté de 6,34 %. Il existe aussi une augmentation de médecine ambulatoire de 1,6 %. Des développements d'HDJ ont eu lieu notamment la douleur, qui a augmenté de plus de 64 % entre 2022 et 2023.

Madame SINANG souligne qu'au niveau de l'HDJ pédiatrique, il existe une baisse d'activité, ainsi qu'en hospitalisation complète. En HDJ gynécologie obstétrique une baisse de 12 % et en HDJ chimio + 31 %. Ceci dû à l'arrivée de nouveaux médecins. Il y a eu 80 prises en charges en HDI oncologie.

Le Docteur LABIDI ajoute que des médecins veulent rejoindre le CHAB qui n'a pas l'espace pour les accueillir. C'est probant en cancérologie.

Madame SIGNANG reprend son analyse : les HDJ cardiologie ont été structurées et le CHAB a mis en place une nouvelle offre de soins avec l'HDJ diabétologie à Aunay. Au total, il est constaté une augmentation des HDJ de 17,5 %.

Le Docteur LABIDI souligne que les diabétologues ont bien précisé qu'ils pouvaient faire plus.

Madame RUIZ ajoute qu'il y a 300 m² à disposition au-dessus de la chapelle.

FO rappelle la nécessité de s'occuper de la pharmacie.

Madame SINANG complète son analyse : sur le site d'Aunay, dans le top 10 on retrouve la radiologie, le CPS et le centre péri natal de proximité. Viennent ensuite les consultations externes en gynécologie, la pédiatrie et la diabétologie. Il n'y a plus de consultation d'orthopédie à Aunay. A Bayeux, les 3 premiers du top 10 sont le laboratoire, les urgences et l'imagerie.

Pour ce qui est du SSR polyvalent de Bayeux, on constate une légère baisse de journées de prise en charge en 2022 et 2023 et à Aunay, une augmentation.

En psychiatrie adulte, augmentation d'activité à temps complet et temps partiel ainsi que pour la pédopsychiatrie.

Pour le médico-social, une visite du directeur adjoint de l'autonomie a eu lieu. Ils ont vu qu'il y avait nécessité de faire des travaux. Au niveau des EHPAD Aunay et Bayeux, on a des taux d'occupation de plus de 90 %. Les SSIAD d'Aunay et Bayeux ont aussi leur taux de prise en charge journée qui ont augmenté. Il y a peut-être un déficit de communication sur l'accueil de jour à Aunay.

Madame LECOURT signale que tout le monde ne sait pas qu'il y a un accueil de jour à Aunay.

8. PRESENTATION DE LA NOTE RELATIVE A L'ALLOCATION AUX PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES

Madame MESNAGE prend la parole et rappelle que cette demande a été évoquée lors du dernier Conseil de Surveillance.

Il s'agit d'une prestation facultative, qui peut être versée aux parents d'enfants de moins de 20 ans qui sont bénéficiaires de l'allocation éducation spéciale. Il avait été décidé lors de la fusion

des hôpitaux Aunay Bayeux de supprimer ce versement. Nous vous soumettons aujourd’hui la proposition de rétablir ce versement qui est 172,46 euros par mois.

Les membres votent pour à l'unanimité.

9. LES ENJEUX DE COMMUNICATION DU CHAB

Monsieur MANGOT prend la parole et souligne qu'il faut que la communication permette d'augmenter l'activité du CHAB. Notre offre de soins doit être attractive. Nous avons un message à faire passer. Il faut dialoguer en interne, écouter et valoriser les professionnels : il faut que le patient soit rassuré. Nous avons des enjeux de dialogue avec les patients et l'ensemble des professionnels qui sont nombreux. Nos faiblesses sont les conditions d'accueil et une absence de communication structurée. Il faut que la communication soit pilotée et non subie.

La santé est un marché concurrentiel, les patients sont sur les réseaux sociaux, ce sont des consommateurs de la santé. Nous avons besoin de déceler leurs besoins et les freins qui les animent.

Il nous faut inventer et développer notre communication. Nous devons avoir des logiques de référencement. Il faut être présents sur les réseaux, dans la presse. Nous ferons donc évoluer le capital image du CHAB et aurons ainsi un positionnement de marque. Nous allons donc accueillir chez nous une personne qui sera dédiée à ce métier.

Le Docteur LEVY souligne qu'il va y avoir prochainement un forum sur les cérébrolésés qui va accueillir 300 personnes et qu'elle a des flyers pour communiquer. Tous les acteurs du territoire sont sollicités, différentes thématiques vont être mise en avant. Elle invite l'ensemble des membres à venir à cette manifestation.

FO revient sur le parking de Bayeux quant à l'accessibilité et l'attractivité du CHAB. Il y a un grand parking vide six mois de l'année, réservé aux bus et aux touristes mais pour ce qui est des employés c'est toujours compliqué.

Madame POULET répond que cette question est connue par la mairie mais ne peut pas en parler car ce n'est pas son domaine. La mairie est informée de cette problématique qui implique de nombreux acteurs.

Madame LEPOULTIER souligne que tout est à envisager.

Madame RUIZ demande si un étage est prévu pour le stationnement dans le nouveau musée.

Madame LEPOULTIER remarque que ce musée est financé par l'état et la ville subit le projet. C'est une question d'enveloppe budgétaire. Le parking est un sujet à évoquer avec l'ARS.

Madame RUIZ souligne que la mise en place de ce projet risque d'être très long. Pourquoi le stationnement n'a pas été inclus dans cette opération ?

Madame LEPOULTIER répond que les exigences du ministère de la culture sont très pointues. Un sous-terrain n'est pas possible. Les contraintes sont trop lourdes.

Le Docteur LABIDI ajoute que la mobilité des patients est très réduite ainsi que celle de certains visiteurs de la tapisserie.

Monsieur MORICE souligne que les professionnels de santé ne sont pas assez informés sur l'ensemble des actions menées au sein du CHAB.

Monsieur MANGOT répond qu'effectivement il faut les informer.

Madame LEPOULTIER conclut en soulignant que la CPTS participe beaucoup à cette communication et remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 10h55.

La Présidente du Conseil de Surveillance

Mélanie LÉPOULTIER